

Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

Rapport de la Commission technique – Préavis 11/2012

Préavis No 11/2012 – Collège des Esserpys – Crédit d'étude pour l'assainissement de l'enveloppe thermique, les rénovations intérieures et une nouvelle production de chaleur

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission technique, composée de MM. Salvatore Cavarretta, Erik Chou, Laurent Corthésy, Pierre Pache et Christophe Guenat Président-rapporteur s'est réunie le lundi 16 janvier au collège des Esserpys pour examiner le préavis. M. Luigi Mancini Conseiller Municipal nous a fait visiter toutes les pièces du collège. Ceci a permis de nous faire une opinion de l'état du collège et de poser diverses questions à M. Mancini que nous remercions pour sa disponibilité.

Historique

Ce bâtiment est typique des années 70 avec, jusqu'en 2005, un toit plat, une structure extérieure en béton, des fenêtres avec cadres en aluminium et un chauffage électrique. Comme beaucoup de bâtiments de cette époque les déficits au niveau de l'isolation sont importants.

Etat actuel du bâtiment

Lors de notre visite nous avons pu nous rendre compte des problèmes, en voici une liste non exhaustive :

- Les cadres des fenêtres sont plus froids que les vitres elles-mêmes,
- Certaines fenêtres ne peuvent plus être ouvertes,
- Les pupitres des élèves sont positionnés en fonction du fonctionnement ou non des boucles de chauffage de sol électrique,
- Au toucher, les murs paraissent presque aussi froids que les vitrages,
- L'éclairage ne correspond plus aux normes actuelles,
- Le carrelage dans les couloirs est fendu à divers endroits. De plus le sol semble s'être légèrement affaissé à ces endroits.

Objectif de l'étude

Quelques points ont retenu spécialement la Commission technique :

- Il semble effectivement opportun de viser un standard Minergie, le premier niveau, lors de la rénovation d'un bâtiment public, la commission espère que le toit refait en 2005 soit déjà aux normes Minergie.
- Dans l'étude du remplacement des fenêtres côté sud, devrait aussi figurer la meilleure utilisation possible de l'énergie solaire passive.
- Selon les informations reçues, la production de chaleur devrait se faire au gaz avec une distribution par radiateur, solution la plus simple par rapport à la configuration du bâtiment. Toutefois il pourrait être intéressant d'étudier une distribution par chauffage au sol adapté à la rénovation des bâtiments.
- L'éventuelle pose de panneaux solaires photovoltaïques est très judicieux. Dans la mesure du possible, les collectivités publiques se doivent d'être exemplaire dans ce domaine.
- L'étude sur l'amélioration du traitement architectural, intérieur et extérieur du bâtiment nous semble par contre peu opportun. La plus grande partie visible depuis l'extérieur sont des surfaces vitrées. À l'intérieur ce sont des briques apparentes qui dominent, les possibilités de modifications, sans effectuer de grands travaux, sont restreintes.

Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne
Rapport de la Commission technique – Préavis 11/2012

- L'étude devra aussi traiter du remplacement des fenêtres côté ouest de la salle de rythmique, construite en 1995. D'après l'état du mur sous ces fenêtres, il semble qu'il y a des infiltrations d'eau. Est-ce que celles-ci proviennent d'un problème structurel ou est-ce un problème dû aux déprédations que le bâtiment subit régulièrement?

Contexte des études

La commission technique s'étonne que les mandataires spécialisés tels que ingénieur civil, thermicien ou physicien du bâtiment ne soient pas compris dans le présent préavis.

Concernant la remarque que l'étude ne portera pas sur une éventuelle extension du bâtiment nous avons demandé de précisions. M. Mancini nous a communiqué qu'il n'y a aucun besoin d'agrandissement de ce collège, d'autant plus que dans le futur quartier du Brit sont prévus des classes enfantines.

Calendrier prévisionnel des études

Le calendrier tel que présenté dans le préavis est erroné, une nouvelle version sera distribué au début de la séance du Conseil communal par la municipalité.

Conclusion de la Commission technique

Au vu de ce qui précède, la commission technique, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux de prendre les décisions suivantes:

Le Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal No 11/2012, adopté en séance de municipalité du 19 décembre 2011;
- ouï le rapport de la Commission technique;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

- d'accorder un crédit de Fr. 86'000.-- TTC pour l'étude des travaux prévus au Collège des Esserpys;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le cpte 513.3312 "Esserpys-amortissements" sur une dure maximale de 10 ans.

Fait à Romanel, 19 janvier 2012

Salvatore Cavarretta



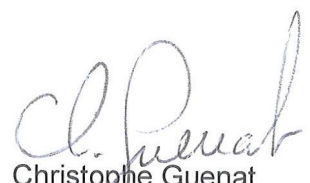
Erik Chou



Laurent Corthésy



Christophe Guenat
Rapporteur



Etant à l'étranger, M. Pache a donné son accord par courriel au rapporteur.